

République Française
Département Seine-et-Marne
Commune de Fontaine le Port

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 10 | 13 |

| Vote |
|----------------|
| à l'unanimité |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Melun
Le : 17/04/2025
ET
Publication ou notification du :
18/05/2025

L'an 2025, le 15 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Fontaine le Port s'est réuni à la Mairie - Salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2025.

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme BARONI Nicole, M. CEDILLE Nicolas, M. DORE Patrick, Mme DUTERTRE Sylvaine, M. FANDARD Jean, M. LALURIE Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DAGORNE Jessica à Mme MOTHRE Béatrice, Mme GUERET Corinne à M. FANDARD Jean, Mme HEUZE Maryline à M. CEDILLE Nicolas, Mme THOMAS Marie-Christine à M. LALURIE Frédéric

Excusé(s) : M. BELZIC Laurent

A été nommé(e) secrétaire : M. LALURIE Frédéric

2025-08 – Approbation du Compte Financier Unique

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La Commune de Fontaine le Port s'est portée volontaire pour instaurer le CFU dès cette année.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs (CA) et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le compte de gestion,

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 077-217701887-20250415-2025008-DE



L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Madame Le Maire propose de désigner Monsieur LALAUURIE Frédéric en sa qualité de 1^{er} adjoint et adjoint délégué aux finances.

Monsieur LALAUURIE Frédéric, adjoint délégué aux finances, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU qui fait ressortir les résultats suivants :

Madame Le Maire sort de la salle pour la mise au vote du CFU.

COMMUNE DE FONTAINE-LE-PORT - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

| I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | | I |
|--|--|----|
| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE | | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|---|-------------------------------|--|----------------|--------------|--------------|
| | | | Immobilisation | Financement | Total cumulé |
| Revenues | Prévision budgétaire totale | A | 1 053 000,00 | 914 293,00 | 2 027 293,00 |
| | Revenues (Système III) | B | 331 481,60 | 1 016 921,31 | 1 318 402,91 |
| | Restes à reporter | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Affectation budgétaire totale | D | 1 142 451,00 | 1 219 160,95 | 2 320 611,95 |
| | Dépenses (Système III) | E | 300 733,50 | 909 179,07 | 1 265 018,57 |
| | Restes à reporter | F | 142 617,42 | 0,00 | 202 617,42 |
| Différence entre les vices et les crédits | | Solde des réalisations de l'exercice (A-B) | 721 518,40 | 107 371,69 | 1 589 190,09 |
| Résultats antérieurs reportés | | Résultats antérieurs reportés (A-F) | 89 451,00 | 243 857,05 | 333 308,05 |
| Solde (immobilisation) au résultat de clôture (Système III) | | Excédent déficitaire | 0 + II | 421 610,41 | 425 920,41 |
| Différence entre les restes à reporter | | Restes à reporter (A-F) | -262 042,42 | 0,00 | -262 042,42 |
| Résultat cumulé | | Excédent déficitaire | 0 + II + I | 421 610,41 | 163 877,99 |

III Le résultat de la différence est à reporter sur le compte de résultat de l'exercice N+1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024
AUTORISE Madame Le Maire à signer la délibération s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/04/2025

Le Maire
Béatrice MOTHRE



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le M. LALAURIE
A Fontaine-le-Port, le 15/04/2024
Le Le Maire,

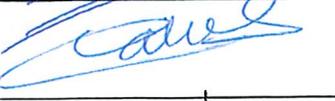
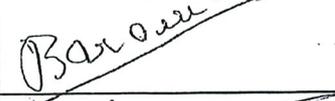
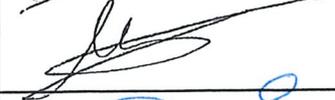
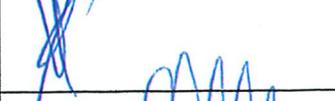
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour : 13
Contre : -
Abstention : -

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

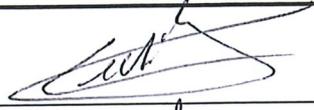
A Fontaine-le-Port, le 15/04/2024

Date de convocation : 09/04/2024

Les membres du Conseil Municipal,

| | |
|------------------------|---|
| MOTHRE Béatrice |  |
| LALAURIE Frédéric |  |
| DUTERTRE Sylvaine |  |
| FANDARD Jean |  |
| DAGORNE Jessica |  |
| BARONI Nicole |  |
| MARC Alain |  |
| GUERET Corinne |  |
| BELZIC Laurent | Excusé |
| SALVAN Julien |  |
| MARCHESE Valérie |  |
| THOMAS Marie-Christine |  |
| DORE Patrick |  |

ARRETE ET SIGNATURES

| | |
|-----------------|---|
| HEUZE Maryline |  |
| CEDILLE Nicolas |  |

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2024 et de la publication le 16/04/2024.

A Fontaine le Port, le 16/04/2024



